

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 9-SCE-30

concernant le projet d'extension à l'Université du Québec en Outaouais du programme de *Maîtrise en administration des affaires (MBA pour cadres), cheminement spécialisé en sciences comptables* de l'Université du Québec à Montréal.

adoptée par la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa neuvième réunion le mercredi 19 février 2003, au pavillon administratif, 283 boulevard Alexandre-Taché à Hull, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 195 du *Règlement général 3. Les études de cycles supérieurs et la recherche* de l'Université du Québec;

ATTENDU le programme de *Maîtrise en administration des affaires (MBA pour cadres), cheminement spécialisé en sciences comptables* de l'Université du Québec à Montréal;

ATTENDU le document *Projet d'extension de programme de MBA pour cadres - cheminement spécialisé en sciences comptables*;

ATTENDU les éclaircissements fournis par madame Madeleine Lussier, directrice du Module des sciences comptables et madame Hélène Mondou, agente de recherche au Décanat des études;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

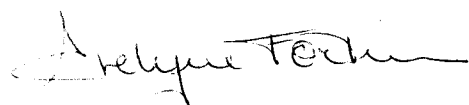
Sur proposition de monsieur Jacques-André Lequin appuyée par monsieur Alain Beaufils

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable à la Commission des études concernant le projet d'extension à l'Université du Québec en Outaouais du programme de *Maîtrise en administration des affaires (MBA pour cadres), cheminement spécialisé en sciences comptables* de l'Université du Québec à Montréal.

ADOPTÉE à l'unanimité.

La secrétaire par intérim,



Évelyne Fortin

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 9-SCE-31

concernant le projet de modification du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées exécutif CMA.

adoptée par la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa neuvième réunion le mercredi 19 février 2003, au pavillon administratif, 283 boulevard Alexandre-Taché à Hull, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 51 du *Règlement général 3 Les études de cycles supérieurs et la recherche* de l'Université du Québec et l'article 3.3 du *Régime des études de cycles supérieurs* de l'Université du Québec en Outaouais spécifiant la structure générale du diplôme d'études supérieures spécialisées;

ATTENDU la résolution du Comité de programme visant les modifications apportées au programme de DESS exécutif CMA adoptée lors de sa réunion tenue le 28 novembre 2002 ;

ATTENDU la résolution 156-DC-549 de l'Assemblée départementale du Département des sciences comptables visant les modifications apportées au programme de DESS exécutif CMA adoptée lors de sa réunion tenue le 18 décembre 2002 ;

ATTENDU la lettre explicative du responsable de programme;

ATTENDU les descripteurs des cours dont le contenu est modifié ;

ATTENDU le triptyque présentant les modifications proposées ;

ATTENDU les éclaircissements fournis par le responsable du programme;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

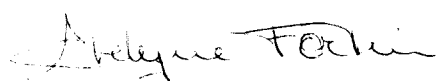
Sur proposition de monsieur Alain Beaufils appuyée par madame Madeleine Lussier

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable à la Commission des études concernant le projet de modification du programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées exécutif CMA.

ADOPTÉE à l'unanimité.

La secrétaire par intérim,



Évelyne Fortin

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 9-SCE-32

concernant le projet de modification du programme de Baccalauréat en traduction et en rédaction.

adoptée par la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa neuvième réunion le mercredi 19 février 2003, au pavillon administratif, 283 boulevard Alexandre-Taché à Hull, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la demande du directeur du Module des lettres, monsieur Marc Charron, adressée au doyen des études le 6 février 2003 ;

ATTENDU la résolution UQO-MDL-03-01-01.2 adoptée par le Conseil du module des lettres lors de sa réunion tenue le 6 février 2003 ;

ATTENDU la résolution UQO-DEL-03-06-20 adoptée par le Département des études langagières lors de l'Assemblée départementale tenue le 6 février 2003 ;

ATTENDU le document *Baccalauréat en traduction et en rédaction (7101). Changements proposés* ;

ATTENDU les descripteurs de cours proposés ;

ATTENDU le triptyque *Projet de modification du programme de Baccalauréat en traduction et en rédaction*;

ATTENDU les éclaircissements fournis par monsieur Marc Charron, directeur du Module des lettres;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Francine Sinclair appuyée par monsieur Alain Beaufils

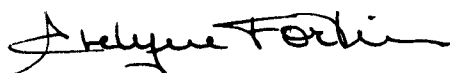
IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable à la Commission des études concernant le projet de modification du programme de Baccalauréat en traduction et en rédaction (7101).

DE RECOMMANDER à la Commission des études de mandater le doyen des études afin d'assurer les concordances requises et nécessaires avec les programmes de premier cycle offerts par notre Établissement s'il y a lieu.

ADOPTÉE à l'unanimité.

La secrétaire par intérim,



Évelyne Fortin